



## Mise en place de nouvelles mesures d'économie

La Ville de Dudelange lance la mise en place des mesures d'économie d'énergie annoncées il y a quelques semaines par le collège des bourgmestre et échevins. Elles concernent notamment **l'éclairage public**. Ainsi :

- l'intensité de l'éclairage public dans le centre-ville est réduite de 50% **entre 23h et 5h** ;
- l'éclairage des entrées de l'Hôtel de Ville est éteint **entre 22h et 5h** ;
- l'éclairage du balcon et de l'horloge de la façade de l'Hôtel de Ville est éteint. Il en est de même en ce qui concerne la fontaine sur la place de l'Hôtel de Ville.
- **7j/7 de 1h à 5h**, selon la circulaire ministérielle du 6 octobre 2022, l'éclairage public dans les quartiers résidentiels et sur la voirie publique communale sera éteint dès lors qu'il le sera prochainement sur la voirie publique étatique, ceci dès l'accord de la société CREOS.

Une série de mesures est déjà en place concernant les illuminations de Noël : l'éclairage de Noël est réduit de 3 heures par jour et ne sera allumé que de 17h à 23h (exception faite des jours de fête), les illuminations de Noël ne sont installées que dans le centre-ville de Dudelange, le chauffage à rayonnement (parasol chauffant au gaz ou électrique) est interdit.

*Le collège des bourgmestre et échevins,*

*Dan Biancalana, bourgmestre*

*Loris Spina, René Manderscheid, Josiane DI Bartolomeo-Ries, Claudia Dall'Agnol, échevins*